

Procès- Verbal du Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 19 juin 2026. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Lundi 29 Juin à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 18 MAI 2026**
- II. QUESTIONS FINANCIERES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. RESSOURCES HUMAINES**
- V. URBANISME**
- VI. ENVIRONNEMENT**
- VII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- VIII. INTERCOMMUNALITE**
- IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- X. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Mathieu BOURRIER, Sylvain BARREAUD, Chantal WALLON-PELLO, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Christian DALMAIS, Frédéric CHEVREAU, Nelly CALEFFI, Jean PIGUET, Christine LIGNERON, Angélique LOLLIEROU, Elodie TANNEAU, Marine LOCTIN, Romain MARSALY

Excusés : Sébastien JOUSSE (pouvoir à C WALLON-PELLO)

Secrétaire de séance : Francis BORDET

Préambule : Intervention de M Stanislas Caillaud (Vice-président de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge (CDC) et Maire de Trizay).

Information sur la mise en conformité des PLU et PLUi au regard du SCoT (Plan local d'Urbanisme intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale).

En 2025, 1747 dossiers ont été déposés au service instructeur de la CDC où 3 agents reçoivent et conseillent les pétitionnaires.

La loi Climat et Résilience de 2021 vise la Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) en 2050.

Il est à noter que le Plan Local d'Urbanisme de Port d'Envaux est en très grande partie compatible avec cette loi.

Si au 1^{er} juillet 2027, moins de 25% des 18 communes qui la composent s'y opposent, la CDC pourrait disposer de la compétence PLUi.

Vie municipale : Bilan de la canicule

Plusieurs alertes ont été déclenchées par la Préfecture. Elles ont permis à la Municipalité de tester le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui était en cours de finalisation.

Il ressort que quelques points du PCS sont à améliorer : mettre à jour et compléter la liste des référents terrain, améliorer la descente de l'information entre les référents Mairie, secteurs et terrain.

Des points positifs sont à souligner avec une meilleure connaissance des personnes vulnérables de la Commune qui ont toutes été contactées.

Un nouvel exercice du PCS est prévu à l'automne.

I. APPROBATION DU PV 18 MAI 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 Mai est approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

Deux devis sur l'évaluation du risque ont été présentés.

Le 1^{er} devis de la Société Kéops porte sur la mise en place de témoins qui, au fil des mois, mesureront l'évolution de la fissure principale de la voute. Il s'élève à 2760 €.

Le 2^{ème} devis, présenté par la Société Althéis, consiste à faire un scan 3D (nuage de points) pour savoir si les déformations de la partie affaissée de la voute pourraient porter préjudice aux personnes et à l'édifice. Il s'élève à 7152 €.

Ces 2 devis étant différents dans leur façon d'aborder l'étude, le Conseil Municipal après en avoir débattu, demande à la Société Kéops de présenter un autre devis qui prenne en compte une étude de sol.

1) Devis installation d'un poste maître-serveur et des câblages inhérents afin d'améliorer la sécurité des réseaux de la mairie.

La collectivité s'est engagée dans un processus de sécurisation de son réseau informatique. Ce réseau qui a fait l'objet de divers ajouts de matériel et système d'alimentation au cours de la dernière décennie a besoin d'une modernisation technique et fonctionnelle, notamment, en matière de cybersécurité.

La société ACT a été sollicitée pour refaire le câblage informatique dans le bâtiment de la mairie en vue de l'installation d'un « poste dédié » faisant office de serveur améliorant ainsi la sécurité informatique et d'un vidéoprojecteur interactif adapté aux nouveaux usages informatiques.

Le matériel sera fourni, préparé et installé par SOLURIS

La réalisation interviendra à l'automne 2026.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide les devis suivants :

ACT8 650.76€ TTC

SOLURIS.....7 480.78 € TTC

2) Proposition d'achat du logiciel DicteAI pour la rédaction des compte-rendu des conseils municipaux.

Ce point sera à nouveau abordé lors du prochain Conseil Municipal avec la proposition d'achat d'un téléphone « administratif » sur lequel le logiciel Dicte AI pourrait être installé.

3) Devis des Canotiers concernant la baignade

Le Maire soumet au Conseil Municipal les devis pour l'entretien des équipements liés à l'activité du port ainsi que pour l'accueil des plaisanciers présentés par M Gatineau, gérant de la SARL Les Canotiers. Le Maire fait état que compte tenu de la spécificité des prestations assurées et de la nécessité de la proximité, il a été dans l'impossibilité de trouver d'autres prestataires pouvant réaliser ces prestations.

DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS LIES A L'ACTIVITE DU PORT (SARL Les Canotiers)

- le ramassage des détritiques sur les quais, la baignade, le port et le Pré Valade,
- le nettoyage des deux sanitaires (Rue du Port et Pré Valade) les week-ends et jours fériés du 29 juin au 27 septembre 2026,

D'un montant de 4129.20€ TTC

DEVIS POUR POSE, ENTRETIEN ET DEPOSE DE LA BAIGNADE (Luigi GATINEAU)

D'un montant de 933.60 € TTC.

DEVIS POUR L'ACCUEIL DES PLAISANCIERS, GESTION DU PORT (Luigi GATINEAU)

Forfait annuel de 1240.00 € HT

Auquel s'ajoute (HT/TVA : 20%) :

- 3.98 € par escale à la journée
- 13.93 € par escale à la semaine
- 23.97 € par escale au mois

DEVIS REPARATION DEFLECTEUR A EMBACLES

- Forfait TTC : 180€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les quatre devis ci-dessus.

4) Suite donnée à la facture de Soluris concernant le passage du drone dans le cadre de l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière.

La société Soluris qui n'a pas été retenue dans le cadre de l'acquisition du logiciel du cimetière, avait anticipé en faisant passer un drone au-dessus du cimetière. Elle propose d'adresser les données recueillies à la société O'Multimédia contre facturation.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Bilan de la canicule semaine 26.

Il n'y a pas eu de fermeture de l'école. Les parents venaient chercher leurs enfants à midi. Un point a régulièrement été fait avec la directrice.

2) Bilan du SIVOS du 25 juin.

Au 30 juin 2026, les effectifs du RPI étaient de 102 élèves (53 à Port d'Envaux et 49 à Crazannes) 108 élèves sont attendus à la rentrée prochaine.

Les enseignants remercient les familles, l'association des Parents d'Elèves (APE) et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) qui ont rendu possible les projets de cette année scolaire.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles) unifié a été mis en place, suite à la journée de travail du 21 avril, dans les 2 écoles. Il intègre les exercices attentats, intrusions et risques majeurs.

Les PAI (Plan d'Alimentation Individuel) peuvent être signés par un médecin traitant ou un spécialiste. Ils ne sont plus validés par le médecin scolaire mais vérifiés par l'infirmière scolaire.

Plan Phare : situation d'intimidation (terme préféré à harcèlement) : l'intervention du référent départemental a été très appréciée des participants (parents délégués, agents du SIVOS et enseignantes).

Un projet de classe découverte pour les futurs classes de CE2, CM1 et CM2 est planifié sur le site du Chambon du 2 au 6 novembre 2026.

3) Bilan de la réunion du 26 mai concernant la carte scolaire.

Absent excusé : Mr le Sous-Préfet. Cette réunion, en présence de Mme Pinto, inspectrice de l'Education Nationale sur notre secteur, avait pour objectif d'étudier la possibilité de réfection des locaux (cantine, classes à l'étage, espace scolaire, Accueil Collectif des Mineurs (ACM), végétalisation des cours d'école).

Ces projets de travaux sont liés à la fluctuation des effectifs, à l'avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et à la cohérence sur le territoire.

Au vu de la projection des effectifs sur 3 ans, le RPI devrait continuer à fonctionner dans la dynamique de 5 classes avec une direction unique.

Un rendez-vous est pris avec le Sous-Préfet.

4) Situation de l'accueil périscolaire du mercredi : bilan réunion du 4 juin à la CDC.

Le Conseiller délégué en charge de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) fait un point sur la situation d'un accueil multisite avec le centre de la Vallée et le concours de la Communauté de Communes qui prendrait en charge le coût salarial de la Directrice.

Lors de la réunion du 04 juin, toutes les parties prenantes ont été informées et le projet lancé pour sa phase opérationnelle pour une période test de 2 ans.

L'accueil des enfants le mercredi sera maintenu à la rentrée 2026/2027.

5) Bilan des consommations électriques.

Sur le premier semestre, presque la moitié de la consommation électrique concerne les écoles avec 32 Mégawatts contre 70 Mégawatts pour la totalité de la consommation de la commune.

Globalement la consommation est en baisse sur l'ensemble des points de raccordement avec un point de vigilance sur la garderie.

IV. RESSOURCES HUMAINES

1) Compte-rendu de la Commission RH du 22 juin.

L'adjoint en charge des employés techniques a présenté la nouvelle organisation des services techniques

Responsabilités

Chef d'atelier : Nohâm ARCICAULT. Suppléant : Pascal GALLENGON

Responsable emploi des Brigades vertes : Éric PICOULET

Référent FREDON pour Ambroisie : Éric PICOULET

Responsable achats ASVP et travaux divers : Jean Claude CADET

Organisation du travail

Le Maire et les adjoints fixent les directives avec objectif calendaire atteignable

Le chef d'atelier en concertation avec l'équipe organise le travail

Les tâches ingrates doivent être partagées entre tous

Congés

Avant le 15 janvier

Les employés se mettent d'accord pour répartir leurs congés dans l'année. Seule condition : respect de la présence par affectation.

Le 15 janvier

Le chef d'atelier présente le calendrier

Les congés après validation sont posés par les intéressés sur le fichier personnel qui est détenu par le secrétariat.

Affectations

Bâtiments : Nohâm ARCICAULT, Sébastien MERLIERE

Espaces verts : Eric PICOULET, Pascal GALLENGON, Jean Pierre RAVAUD

ASVP, achats et travaux divers : Jean Claude CADET

Polyvalence de toute l'équipe (bâtiments, espaces verts)

Horaires de travail

Normaux (hors période estivale)

08h00- 12h00 et 13h00- 17h00

Période estivale

07h00 – 12h00 et 13h00- 16h00 du 15 juin au 27 août

Canicule

06H00 - 14 h00 avec pause de 20mn au bout de 6 heures

Service des gros engins : objectif : fin d'année 2026

Deux personnes formées par engins

Connaissance des chemins communaux

Au moins deux personnes

2) Délibération : Règlement intérieur du CM.

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le maire rappelle l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur. D'autres doivent également y être évoquées mais seulement si la commune en décide ainsi (chapitre

Enfin, un certain nombre de mesures plus facultatives sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales (chapitres II à VII).

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil municipal, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation des délibérations adoptées.

Le maire donne lecture de la proposition du nouveau règlement intérieur. Les modifications sont intégrées au règlement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le nouveau règlement intérieur.

V. URBANISME

1) Délibération : Projet de consolidation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à La Prairie.

Le Maire rappelle que, dans le cadre d'un projet de permis de construire sur la parcelle YD 438 (anciennement YD 393), route des Buchis, sachant qu'aucun dispositif de défense incendie ne dessert cette parcelle, il est indispensable d'y remédier en engageant l'acquisition d'une parcelle et la mise en place d'un dispositif contre l'incendie afin de permettre l'instruction du permis de construire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire à prospecter en vue de l'acquisition d'une parcelle
- D'engager la mise en place d'un dispositif contre l'incendie

2) Délibération : Vente de la parcelle ZO 348 à TDF

Le Maire rappelle que cette parcelle à l'origine cadastrée ZO 310, avait été omise de la rétrocession aux collectivités territoriales des délaissés de l'autoroute A837.

L'acte administratif actant ce transfert de propriété a été enregistré au service de conservation des hypothèques de Saintes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De vendre la parcelle ZO 348 à la société TDF afin d'y édifier une station radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.
- D'assortir cette vente d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle ZO 347
- De fixer le prix de vente au montant de 15 000 euros (quinze mille euros)
- D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette vente
- De confier les formalités de vente à Maître LANEUZE, notaire à SAINTES

VI. ENVIRONNEMENT

Bilan de la commission environnement du 11 juin. Délibération : Droits du Fleuve Charente.

Le Maire fait lecture de la charte des droits de Charente et notamment le préambule :

« Charente » ainsi dénommée dans cette charte se réfère à l'ensemble du bassin hydrographique soit le fleuve lui-même mais aussi tous les éléments qui constituent son bassin versant.

La mise en application de cette charte et son évolution sont confiées à l'association « Collectif pour les droits du fleuve Charente ».

Cette proposition de charte vise à donner au fleuve Charente une voix et une protection juridique forte. Elle s'inscrit dans un mouvement mondial croissant pour la reconnaissance des droits de la nature. Il est important de noter que cette charte n'est qu'un début, et qu'il est essentiel de poursuivre le dialogue et la collaboration entre tous les acteurs concernés pour garantir un avenir durable au fleuve Charente, des sources à l'estuaire et au-delà.

Le conseil municipal s'engage au niveau 2 :

- Inscription d'une réflexion sur les droits du fleuve à l'ordre du jour du conseil municipal et/ou des commissions compétentes (eau, environnement, intercommunalité, bassin de la Charente)
- Organisation de sessions de sensibilisation et de formation à la question des droits de la Nature

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de charger le Maire de signer la charte
- de s'engager au niveau 2
- charge Elodie TANNEAU des formalités de diffusion de l'information
- de s'engager à élaborer un cadre de dialogue et de construction collective, au service d'une gouvernance de l'eau moins anthropocentrée, plus juste, plus transparente et plus respectueuse du vivant. L'association s'engage à accompagner les élus dans cette démarche.

VII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Projet de rénovation des locaux scolaires : rencontre avec Mme Vergé

Dans le cadre de la rénovation des locaux scolaires, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un accord de principe de Mme Vergé pour le projet d'acquisition d'une partie de parcelle adjacente à l'école.

2) Demande d'une nouvelle signalisation : savonnerie Levtería, Bistrot Rétro. Projet d'implantation d'un panneau indicateur au carrefour de la Place des Halles.

Une nouvelle signalétique directionnelle (panneaux à lattes) sera installée depuis le Centre Bourg pour mieux indiquer la savonnerie et le "bistrot rétro".

3) Modification des horaires de l'éclairage public au Centre Bourg.

Une demande est en cours pour étendre l'éclairage jusqu'à minuit dans la rue des Pêcheurs et potentiellement dans la rue du Port et ses environs.

4) Modification des règles de stationnement Rue des Pêcheurs.

Il est proposé d'installer un panneau "Interdiction de stationner sauf riverains" dans la rue des pêcheurs pour fluidifier la circulation et inciter à l'utilisation des parkings dédiés.

5) Travaux des agents techniques.

- Tonte Pré-Valade, parking Saint Alexis, de Grailly, Eglise, cimetière, bords de route
- Entretien des haies (Jeannick, baignade, petite gare) et paillage haie Jeannick
- Marche de la baignade installée le 16 juin, opérationnelle
- Désherbage des chemins forestiers avec New Holland et Giro broyeur avant rando basket du 28 juin
- Réalisation de 2 mâts pour délimiter la zone de baignade
- Début débroussaillage bas-côtés de la flow vélo
- Mise en place d'affiches CYCLAD pour traitement des déchets
- Divers travaux au profit des écoles
- Installation prises électriques
- Pictogramme regroupement des enfants en cas d'incendie
- Désherbage de la cour de l'école élémentaire
- Remise en place dalles plafond dans WC filles
- Multiples interventions sur tuyauterie WC école élémentaire
- Travaux dans la salle polyvalente
- Réparation fuite des WC filles
- Réalisation support vélos et panneau interdiction entrée des vélos dans la salle polyvalente
- Travaux au profit du comptoir du tourisme
- Enlèvement armoire et réfrigérateur
- Nettoyage et remise en peinture meuble blanc
- Travaux au profit de l'église
- Condamnation escaliers qui montent à la tribune
- Réparation de la loge Brejon
- Démontage panneau dans le cœur de l'église.

Brigades vertes - Débroussaillage

- Rue des Armateurs et de la Corderie
- Salle de musique : lierre des murs
- Trottoirs de saint James
- Virage du Peu
- Pont de la Prairie
- Chemin de la justice
- Fontaine de la Bonauderie
- Palisse de la Massotière

Travaux réalisés par entreprises extérieures

- Pose de volets roulants dans le dortoir de l'école maternelle

VIII. INTERCOMMUNALITE

1) Proposition de convention pour les apports fluviaux de la commune.

Mr BARREAUD, Président de la Communauté de Communes (CDC) Cœur de Saintonge informe les membres du Conseil Municipal d'une convention entre la CDC et le Département ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles, la Communauté de Communes sera autorisée , sous le régime des occupations temporaires du domaine public à occuper à titre précaire et révocable le fleuve Charente sur la Commune de Port d'Envaux au titre de Port Fluvial et à exercer une activité de restauration et de location d'engins de canotage.

La communauté de Communes sera l'interlocuteur unique pour le paiement de la redevance liée à l'occupation du domaine fluvial pour l'ensemble des pontons flottants. Des conventions seront ensuite conclues entre la Communauté de Communes et les occupants concernés afin de définir les modalités de reversement et de gestion.

2) Compte-rendu du comité syndical de Cyclad du 15 juin.

Il est rappelé l'importance de la communication sur le tri sélectif, notamment pendant la période estivale. Des plaintes de riverains concernant des dépôts sauvages et des bacs qui débordent ont été signalées.

IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Demande de subvention de l'association « Les Visiteurs de Panloy ».

La demande de subvention de l'association "visiteurs de Panloy" sera étudiée en janvier, après la révision des critères d'attribution par la commission compétente.

2) Compte-rendu des AG des associations.

Les Lapidiales : L'association fait face à des difficultés financières suite au retrait du soutien de la Région. Le projet "galaxie des pierres levées" progresse.

APPE Basket : Le bureau a été renouvelé. Le club connaît une dynamique positive et l'équipe senior accède à la division régionale 3.

L'Echappée Belle (Pilates/Théâtre) : Situation financière saine permettant une baisse de la cotisation pour une activité. Les projets se poursuivent.

ACCA La Chasse : Le bureau a été réélu. Des inquiétudes non officielles ont été exprimées par certains membres concernant un futur projet de parc régional.

3) Organisation de la fête nationale (13 juillet)

Mesures de sécurité

Routes fermées par barrières : Plusieurs axes (Allée des Chênes Verts, rue du Saint-Alexis, etc.) seront fermés de 10h du matin jusqu'à la fin de l'événement.

Fermeture du centre-bourg : Des barrières et véhicules béliers seront positionnés pour sécuriser le périmètre. Des déviations seront mises en place.

Prévention incendie : Le champ servant de site de tir sera arrosé préventivement.

Logistique : Un mât d'éclairage sera installé pour baliser l'entrée du public. La zone spectateurs sera clairement délimitée et séparée de la zone de tir.

Ressources : La gestion de la sécurité du feu d'artifice incombe à la mairie. Un appel sera fait aux élus et employés municipaux pour assurer la surveillance des barrières et la gestion du public.

Parking : Les parkings du stade de rugby, du cimetière et du Pré Valade seront utilisés. La possibilité d'utiliser un champ moissonné à proximité est à l'étude pour augmenter la capacité.

X. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Pétition contre la fermeture de la voie romaine.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pétition initiée par la pharmacie Champion de Taillebourg contre la fermeture de la Voie Romaine a été adressée à la présidente du Département le 12 juin 2026

2) Demande de participation au financement du voyage pédagogique de la classe BTS de l'Agrocampus de Saintonge.

Le Maire fait part de la demande de participation de la commune au financement du voyage pédagogique de la classe de BTS de l'Agrocampus de Saintonge.

Le Maire souhaite donner une suite favorable à cette demande tout en encadrant l'accord de ce type de subvention exceptionnelle. Il propose donc de limiter à une participation annuelle, l'octroi d'aide aux établissements dans lesquels les enfants de la commune sont scolarisés. Il propose un montant de cinquante euros par élève, soit 150 euros pour l'Agrocampus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder cette subvention exceptionnelle
- de valider les conditions d'octroi des subventions exceptionnelles aux établissements scolaires.

XI. PROCHAINE RÉUNION

Elle est fixée au **lundi 7 septembre 2026 à 18h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BOURRIER

BARREAUD

WALLON PELLO

BORDET

NEVEUR

CHEVREAU

TANNEAU

PIGUET

LOLLIEROU

MARSALY

LOCTIN

LIGNERON

DALMAIS

CALEFFI